



Allocation Enfant Handicapé 80% minimum



Cette allocation est destinée aux enfants handicapés de moins de 22 ans à charge de l'adhérent interne. Elle sera accordée sur demande et sur présentation d'un document justificatif du handicap établi par un médecin spécialisé (carte nationale d'invalidité, carte mobilité inclusion à hauteur de 80% minimum). Cette aide de **150 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- Le document justificatif du handicap,
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**



Formulaire de demande de l'Allocation ENFANT HANDICAPE (80% minimum)

(658214)

**La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 15 décembre à
l'adresse suivante :**

Laurent KOCH – 59, rue Charles Lucot 52100 SAINT -DIZIER

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

- document justifiant du handicap,

Date : _____

Signature du demandeur

réservé au CAES

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - *Date de paiement* : _____